



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du mardi 04 mars 2025

Date de convocation : 27/02/2025
Date d'affichage : 27/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 4 mars à 20H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Procuration : 1
Nombre de votants : 14

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF

Étaient absents excusés :

Monsieur Georges MARCOS a donné son pouvoir à Florence CHASSE.

Étaient absents non excusés :

La séance est ouverte à 20h33.

Arrivée de Monsieur David CARPENTIER à 20h57.

Formant la majorité des membres en exercice, Sébastien BLUTEAU a été élu secrétaire de séance.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal valident le procès-verbal de la séance du 04 février en demandant :

- le remplacement de l'intitulé « Projet de stockage d'énergie » par Projet Flower Technologie de stockage d'énergie,
- la suppression de l'information sur l'aménagement du calvaire puisque la commission développement durable n'a pas finalisé le dossier.

1 : DELIBERATION 2025-011 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes lotissements, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Danielle GUILLERME-CAOUS en sa qualité de première adjointe.

Le Compte Financier Unique (CFU) faut ressortir les résultats suivants

BUDGET PRINCIPAL (Communes)

Section Investissement :

Dépenses de l'exercice :	729 335,93 €
Recettes de l'exercice :	330 677,61 €
Résultat de l'exercice :	- 398 658,32 €
Déficit antérieur reporté :	- 142 303,82 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024 hors reste à réaliser :	- 540 962,14 €
Reste à réaliser dépenses :	0,00 €
Reste à réaliser recettes :	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin en couverture de la section investissements :	540 692,14 €

La section investissement peut se résumer ainsi :

Voies et réseaux :	33 991,15 €
Acquisition de matériel :	2 738,16 €
Aménagement Îlot "Maison de la Moisson" :	39 050,72 €
Emprunts et dettes assimilées :	151 747,90 €
Participations et Créances rattachées à des participations :	1 700,00 €
Subventions au budget Lotissement Beausoleil.....	500 108 €
Total des dépenses :	729 335,93 €

Dotations, fonds divers et réserve :	166 393,60 €
Produit des cessions d'immobilisation :	96 223,05 €
Autres immobilisations financière.....	44 700, 48 €
Opération d'ordres entre section :	23 360,48 €
Total des recettes :	330 677,61 €

Section Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	815 798,55 €
Recettes de l'exercice :	1 172 158,94 €
Résultat de l'exercice 2024 :	356 360,39 €
Résultat antérieur 2023 :	460 275,30 €
Virement à la section investissement :	142 303,82 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024 :	674 331,87 €

La section fonctionnement peut se résumer ainsi :

Charges à caractères générales :	262 352,58 €
Charges de personnel :	361 335,38 €
Atténuation des produits :	1653,00 €
Transferts entre sections :	119 583,53 €
Autres charges de gestion :	63 156,00 €
Charges financières :	6 645,76 €
Charges exceptionnelles :	1 072,30 €
Total des dépenses :	815 798,55 €

Atténuation de charges :	28 164,48 €
Produits des services :	102 342,85 €
Impôts et Taxes :	682 034,00 €
Dotations et subventions :	188 068,20 €
Autres produits de gestions :	59 713,33 €
Produits exceptionnels :	111 836,08 €
Total des recettes :	1 172 158,94€ €

Après présentation des CFU 2024 du budget principal (Rapport ci annexé), **Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve, à la majorité, le compte financier unique du budget principal

Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Décision :

A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	11	Contre	0	Abstention	2
------	----	--------	---	------------	---

2 : DELIBERATION 2025-012 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET LOTISSEMENT COTEAU DU DOMAINE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes lotissements, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Danielle GUILLERME-CAOUS en sa qualité de première adjointe.

Le Compte Financier Unique (CFU) fait ressortir les résultats suivants

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COTEAU DU DOMAINE

Section Investissement :

Dépenses de l'exercice :	93 181, 48 €
Recettes de l'exercice :	48 481,00 €
Résultat de l'exercice :	- 44700,48 €
Résultat antérieur reporté :	44 700,48 €
Résultat à reporter sur 2025 au 001 :	0,00 €

La section investissement peut se résumer ainsi :

Emprunts et dettes assimilées :	44 700,48 €
Opérations d'ordre transfert entre section :	48 481,00 €
Total des dépenses :	93 181,48 €
Opérations d'ordre transfert entre section :	48 481,00 €
Total des recettes :	48 481,00 €

Section Fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	48 481,00 €
Recettes de l'exercice :	48 481,00 €
Résultat de l'exercice :	0,00 €
Résultat antérieur reporté :	- 2 536,83 €
Résultat à reporter sur 2025 au 001 :	- 2 536,83 €

La section fonctionnement peut se résumer ainsi :

Opérations d'ordre transfert entre section :	48 481,00 €
Total des dépenses :	48 481,00 €
Opérations d'ordre transfert entre section :	48 481,00 €
Total des recettes :	48 481,00 €

Après présentation de CFU 2024 du budgets annexe « Lotissement Le Coteau du Domaine (Rapport ci annexé),
Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve le compte financier unique du budget annexe lotissements « Le Coteau du Domaine »

Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3 : DELIBERATION 2025-013 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET LOTISSEMENT BEAUSOLEIL

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes lotissements, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Danielle GUILLERME-CAOUS en sa qualité de première adjointe.

Le Compte Financier Unique (CFU) fait ressortir les résultats suivants

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BEAUSOLEIL

Section Investissement :

Dépenses de l'exercice :	109 735,00 €
Recettes de l'exercice :	500 108,00 €
Résultat de l'exercice :	309 373,00 €
Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Résultat à reporter sur 2025 au 001 :	309 373,00 €

La section investissement peut se résumer ainsi :

Opérations d'ordre transfert entre section :	109 735,00 €
Total des dépenses :	109 735,00 €
Emprunts et dettes assimilées	500 108,00 €
Total des recettes :	500 108,00 €

Section Fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	112 110,05 €
Recettes de l'exercice :	109 735,00 €
Résultat de l'exercice :	- 2 375,05 €
Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Résultat à reporter sur 2025 au 001 :	- 2 375,05 €

La section fonctionnement peut se résumer ainsi :

Charges à caractère général :	112 110,05 €
Total des dépenses :	112 110,05 €
Opérations d'ordre transfert entre section :	109 735,00 €
Total des recettes :	109 735,00 €

Après présentation des CFU 2024 du budget annexe Lotissement « Beausoleil » (Rapport ci annexé), **Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve le compte financier unique du budget annexe lotissements « Beausoleil »

Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

4 : DELIBERATION 2025-014 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

	Résultat CA 2023	Virement à la section investissement 1068	Solde Résultat Section fonctionnement	Résultat clôture exercice 2024	Reste à réaliser 2024	Chiffres à prendre en compte pour affectation de résultat
Investissement	- 142 303,82 €			- 398 658,32 €	0,00 €	- 540 962,14 €
Fonctionnement	460 727,30 €	142 303,82 €	317 971,48 €	356 360,39 €	0,00 €	674 331,87 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin en financement (déficit) de la section investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	674 331,87 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture du besoin de financement de la section investissement en 1068	540 962,14 €
Excédent des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2024	0,00 €
Affectation en dépenses d'investissement au 001	540 962,14 €
SOLDE DISPONIBLE A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT AU 002	133 369,73

Décision :

A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	2
------	-----------	--------	----------	------------	----------

5 : POINT DIVERS

- Eclairage LED Bâtiment Mairie : l'agent technique a remplacé les néons par des leds dans le cadre d'économie d'énergie.
- Place des Anciens Combattants – Mail d'un riverain Impasse des Rosiers qui demande la révision de la circulation sur la Place des Anciens Combattants. Monsieur le Maire sollicite une étude de la Commission voirie.
- Numérisation des actes par ARCHIMAINNE : une nouvelle numérisation des registres d'état civil a été réalisée aujourd'hui, la qualité de la première numérisation n'étant pas suffisante. Cela rallonge donc les délais de livraison par Archimaine.
- Commission Enfance Jeunesse le 06/03/2025 concernant notamment les camps d'été
- Rencontre agents ALSH et commission RH le 05/03/2025 pour justifier l'absence de CIA et le cumul important d'heures supplémentaires. Les règles concernant les heures supplémentaires doivent être clarifiées.
- Remise en poissons de l'étang communal par l'agent technique pour une valeur de 200 euros avec deux types de poissons : des carpes et des tanches.
- Suite au signalement de la présence de ragondins au niveau de l'étang : il a été fait appel à un piègeur agréé Polleniz pour installer 3 cages ainsi que des panneaux de signalisation à l'usage de la population.
- Journée Ados au Futuroscope : le positionnement de cette sortie un samedi pose le problème du travail des agents en heures supplémentaires. C'est un sujet qui sera évoqué à la commission enfance jeunesse. Un point sera fait au prochain conseil municipal.
- Barnum (Tente de réception) pour les associations : suite à une rencontre avec les représentants du comité des fêtes, une demande d'achat de barnum par la commune a été formulée. Des devis sont en cours, sans décision sur le mode de financement pour l'instant. Il restera à préciser le mode de stockage et de mise à disposition aux associations, exclusivement de la commune. La question du contrôle des barnum avant et après installation est également évoquée.
- Contrairement à ce qui avait été annoncé, le Festival « Le Petit'Champ a trouvé une nouvelle équipe de bénévoles. Le festival aura donc bien lieu en juillet 2025
- Passage des Boucles de la Mayenne le 30 mai 2025 sur la Commune : un signaleur doit être proposé à chaque intersection à l'organisateur. Le cyclo Bellédonien va être sollicité ainsi que les élus disponibles.
- Signalétique Bac de collecte des Déchets : pour lutter contre les dépôts sauvages, la commission développement durable propose la mise en place d'affiches au niveau des points de collecte en campagne avec comme objectif moins de dépôts sauvages, moins de poubelles qui débordent. La première affiche signalera le nom des lieux-dits rattachés au conteneur à déchets, et l'autre affiche un rappel des règles de tri sélectif. Avis favorable du conseil municipal.
- Remodelage de la pente du calvaire pour faciliter la tonte et l'accès proposé par la commission développement durable pour un montant de 480 euros. L'agent technique se chargera de l'installation de pas japonais et de plantes.
- Dans le cadre de la préparation du budget et compte tenu de la vacance de deux parcelles au niveau du lotissement des Coteaux du Domaine, un montage comprenant la construction d'une ou deux maisons locatives, via un crédit et éventuellement la vente d'une maison Locative « Rue des sports » est exposé. Ce projet sera évoqué avec la locataire actuelle. Deux agences immobilières seront sollicitées pour avoir une idée d'estimation.
- Avancement projet « rénovation Énergétique de la salle des fêtes » : un marché public est à prévoir, l'estimation du coût étant supérieure à 100 000 euros. La commission bâtiment et la commission CAO (Commission d'appels

d'offres) ont été saisies. Elles ont détecté avec les devis en main des écarts de surface d'isolant significatifs. Il est donc nécessaire de revoir les métrés et le type d'isolation intérieure/extérieure, de solliciter l'avis technique d'un plaquiste et d'attendre le devis pour la VMC.

- Réunion d'information Flower Technologie : Flower Technologie confirme sa présence le 27 mars prochain et souhaite avoir une visio mardi prochain avec nous pour connaître nos attendus. Le conseil municipal n'en voit pas l'intérêt puisqu'il s'agit de répondre à une demande des habitants. La population a été invitée à participer à cette réunion d'information par courrier.
- 77 invitations ont été envoyées pour le repas des aînés, 27 réponses favorables à ce jour. Le repas aura lieu le dimanche 23 mars au restaurant d'Ahuillé.
- Le panneau d'affichage « Vente Parcelles Lotissement Beausoleil » est en cours avec la Commission communication.
- Application Intramuros : une mise à jour des menus de la cantine est demandée ainsi que le renouvellement de l'information sur la prise en charge des encombrants par Laval aggro.

Prochaines réunions Conseil Municipal : 8 avril 2025, 6 mai 2025, 10 juin 2025, 8 juillet 2025, 2 septembre 2025, 7 octobre 2025, 4 novembre 2025, 9 décembre 2025.

Séance levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,